COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions Composant le capital social de la société *emeis*

Articles L.233-8-II du Code de commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

Déclaration au 31 octobre 2026

Puteaux, le 4 novembre 2026

Nombre de titres composant le capital en circulation	161 440 050
Nombre total de droits de vote bruts*	184 265 650
Nombre total de droits de vote exerçables	183 854 473

* Les droits de vote bruts servent de base de calcul pour les franchissements de seuils : ils intègrent les droits de vote attachés aux actions privées de ce droit (auto-détention, contrat de liquidité etc.) voir note AMF du 17 juillet 2007 et article L.233-7 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'article 11 des statuts d'*emeis* prévoit, en complément des déclarations de franchissements de seuils légaux visés par l'article L. 233-7 du Code de commerce, l'obligation pour toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, d'informer la Société du franchissement, à la hausse ou à la baisse, directement ou indirectement, du seuil de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage (jusqu'à 50 % du capital ou des droits de vote de la Société), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 5 jours de bourse à compter du jour ou chacun de ces seuils est atteint.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet d'*emeis*, www.emeis-group.com, rubrique « Documentation – Autres informations réglementées », et sur le site de la Direction de l'information légale et administrative : www.info-financiere.fr